

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2015002

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN et Fathi TLILI

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Centre, du Montfort et des Quatre Chemins

EXPOSE :

La Convention relative à la construction et à la gestion de la halle du marché du Centre du 6 mai 1998, la Convention régissant le marché du Montfort du 21 février 1994 et le Traité d'affermage du marché des Quatre Chemins stipulent que les tarifs des droits de place seront révisés le 1^{er} juin de chaque année, sur délibération du Conseil Municipal après consultation de la commission des marchés, selon la formule paramétrique portant sur les indices INSEE (le coût de la main d'œuvre et le coût horaire du travail (ICHT-TS) et l'indice de référence des loyers commerciaux (IRL).

Par courriel du 26 mai 2015, le concessionnaire Mandon a fait part de l'augmentation des droits de place, qui s'élèvent à + 0.19 %, selon la formule paramétrique.

Lors de la séance du 26 mai 2015, les membres de la commission municipale des marchés d'approvisionnement ont pris acte de cette augmentation des droits de place, refusée par les représentants des commerçants (les deux syndicats des marchés forains).

Pour mémoire, le conseil municipal du 11 juillet 2013 avait acté une augmentation des droits de place de 1.31 % conformément aux contrats, prenant effet le 1^{er} juin 2013. Le concessionnaire Mandon n'avait pas souhaité appliquer la révision des droits de place aux commerçants le 1^{er} juin 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la réévaluation de + 0.19 % concernant les droits de place des marchés du Centre, Montfort et Quatre Chemins.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2015002

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de place des marchés du Centre, du Montfort et des Quatre Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre du 6 mai 1998,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du centre,

Vu l'article 30 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du Montfort du 21 février 1994,

Vu l'avenant n°2 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Montfort,

Vu l'article 21 du traité d'affermage du service public local des marchés communaux du marché des Quatre Chemins,

Vu l'avenant n°8 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché des Quatre Chemins,

Vu la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 26 mai 2015.

A l'unanimité. Mmes YONNET, VIGEANT, MM. LOGRE, VANNIER s'étant abstenus

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 0.19 % des droits de place des marchés du Centre, Montfort et Quatre Chemins.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

